

Arrondissement de MEAUX
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Commune de MOUSSY LE VIEUX

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 NOVEMBRE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion le 19 NOVEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Armand JACQUEMIN, Maire.

Etaient présents :

Armand JACQUEMIN	Yahia MATAICHE
Philippe GOVIGNON	Bruno GARNIER
Michèle PICCOLINI	Jean-François CHRETIEN
Damien LANNETTE-CLAVERIE	Hania COUSTENOBLE
Corine VALADE	Michèle ANDRIEUX
Sylvie FROMENTIN	Bernard MAZE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Christine MASSAT-RAMIREZ donne pouvoir à Michèle PICCOLINI
Paul MOREL
Emeline GEFFLOT

Nombre de Conseillers : en exercice : 15
 présents : 12
 votants : 13

Madame Corine VALADE est élue secrétaire de séance.

Les membres présents adoptent le compte rendu de la séance précédente à l'unanimité.

oOo

<u>2018/11/26-1</u>	<u>EMPRUNT AU CREDIT AGRICOLE</u>
---------------------	--

Vu article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire indique que la partie communale des travaux d'extension du groupe scolaire représente une dépense totale de 488 735 euros. Pour faire face à cette dépense, une simulation d'emprunt a été demandée au Crédit agricole. Par courrier en date du 9 novembre 2018, le crédit agricole propose un emprunt de 316 000 euros s'étalant sur 15 ans au taux fixe de 1.59 % qui compte 60 échéances trimestrielles de 5930.07 euros.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE cet emprunt.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'emprunt afférente avec le Crédit agricole.

oOo

<u>2018/11/26-2</u>	<u>CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS PLEIN</u>
---------------------	--

Vu l'article 34 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire indique que les nécessités de service en matière de ménage au groupe scolaire supposent la création d'un emploi à temps plein, soit à 35h hebdomadaire.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un emploi d'adjoint technique à 35h.

DECIDE l'inscription de cet emploi au tableau des effectifs.

oOo

<u>2018/11/26-3</u>	<u>SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS PARTIEL</u>
---------------------	---

Vu l'article 34 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire indique que les nécessités de service en matière de ménage au groupe scolaire ont conduit à la création d'un emploi à temps complet. Il propose ainsi de supprimer l'emploi à temps partiel existant.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la suppression d'un emploi d'adjoint technique à 28h.

DECIDE la prise en compte de cette suppression au tableau des effectifs.

oOo

<u>2018/11/26-4</u>	<u>SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE</u>
---------------------	---

Vu l'article 34 de loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Monsieur le Maire indique que le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe créé par le Conseil municipal du 22 octobre 2018 a été pourvu au 1^{er} novembre 2018 par l'agent qui occupait auparavant un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe. Il convient à ce titre de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^e classe actuellement non pourvu.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

DECIDE la prise en compte de cette suppression au tableau des effectifs.

oOo

2018/11/26-5

**APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE DE MEDECINE
PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE AVEC LE CDG 77**

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène, la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
Vu le décret 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de médecine préventive pour l'année 2019 avec le CDG 77.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

oOo

2018/11/26-6

**APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE
RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CDG 77**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25 ;
Vu la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 18 octobre 2018 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne.

Considérant l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département.

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL.

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation.

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes.

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil municipal

APPROUVE la convention unique pour l'année 2019 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

oOo

<u>NUMEROTATION DE PARCELLES RUE DES OUCHES</u>
--

Le cabinet de géomètre DML a réalisé un arpentage sur les parcelles AB 323, AB 319 et AB 318. Ces dernières ont été divisées en 5 parcelles comme suit : AB 511, AB 512, AB 513, AB 514 et AB 515. Au regard du projet d'aménagement que supportent ces parcelles nouvelles, l'expert-géomètre demande à la Commune de numéroter ces biens. Compte tenu de la situation ambiguë de ces biens, le Maire propose de rencontrer l'expert-géomètre avant que le Conseil ne soit amené à statuer.

oOo

SUSPENSION DE LA SEANCE à 19h15

OUVERTURE DE LA SEANCE à 19h50

oOo

<u>CHEMIN DES PROPRES NOTAIRES</u>

La famille MOREL a sollicité la possibilité d'échanger le chemin des propres notaires contre leur sentier privé situé à quelques dizaines de mètres. Monsieur Bernard MAZE souligne que ce sentier est de meilleure qualité et qu'à ce titre, la Commune pourrait prendre en charge les frais d'arpentage afférents au sentier des propres notaires. La Famille MOREL prendrait, quant à elle, les frais d'arpentage de son sentier. Madame PICCOLINI ajoute que cet échange pourrait être conditionné à l'obtention par la Commune de la parcelle AB 318 (rue des Ouches), elle-même propriété de la famille MOREL, au prix du terrain agricole. Le Conseil municipal sera saisi de cet échange une fois les mesures d'arpentage réalisées par le cabinet « DML ».

oOo

MARCHES SIGNES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Nettoyage terrain de Tennis	C.R.E – TENNIS 24, route de Blérancourdelle 02300 CAMELIN	615,60 € HT 738,72 € TTC	Juin 2018
Eclairage de l'entrée principale école maternelle	STEREP ZAC de Vinci 24/28, avenue Graham Bell 77600 BUSSY ST GEORGES	381,30 € HT 457,56 € TTC	Juin 2018
Fleurs Automne	ETS Horticoles Viet Rue des Fleurs 77181 OISERY	939,90 € HT 1033,89€ TTC	Juillet 2018
Petit matériel cuisine	CHOMETTE 1 et 3, rue René Clair Z.A.C des Radards 91350 GRIGNY	520,81 € HT 624,97 € TTC	Août 2018
Vidéoprojecteur pour la Maison des jeunes	CDISCOUNT PRO 120/126, quai de Bacalan 33067 BORDEAUX CEDEX	341,64 € HT 431,57 € TTC	Août 2018
Recherche et recensement de peintures murales pour Eglise	Alina MOSKALIK-DETALLE 20, rue Montorgueil 91430 IGNY	4 990 € HT 5 988 € TTC	Août 2018
Passerelle Voirie	SATP Allée de l'Europe 94520 MANDRES LES ROSES	1 852,54 € HT 2 223,17 € TTC	Septembre 2018
Entretien matériel pour espace vert	S.A.R.L FREMONT 25 Av Maréchal Leclerc 77230 DAMMARTIN EN GOELE	2 324,43 € HT 2 789,32 € TTC	Septembre 2018
Sel de déneigement	UNIVER'SEL 153, rue André Bisiaux 54320 MAXEVILLE	1 480,00 € HT 1 776,00 € TTC	Septembre 2018
Abonnement Presse Protéger les chemins Ruraux	EDITIONS SORMAN 3, route de Cormeilles 27230 PEINCOURT	39,50 € TTC	Septembre 2018
Mouvement de Terre terrain halle de sport	MOUSSY SERVICES Chemin des Vignettes 77230 MOUSSY-LE-VIEUX	3 900,00 € HT 4 680,00 € TTC	Septembre 2018
Fourniture Extincteur	LUTINCENDIE SAS 361, Avenue du Général de Gaulle 92140 CLAMART	94,46 € HT 113,35€ TTC	Septembre 2018
Formation incendie Théorique et Pratique	FIRE Formation Incendie Réseau Entrepreneurs 14, Rue de l'Espérance 94800 VILLEJUIF	690,00 € HT 828,00€ TTC	Octobre 2018

Reproduction de Plans	RPC 37 AV du Général Leclerc 77650 SAINTE-COLOMBE	79,84 € HT 95,81 € TTC	Octobre 2018
Travaux de réparation plomberie centre de loisirs	SANI-THERM 60 19 Av de Flore BP N°827 95508 LE THILLAY-CEDEX	273,00 € HT 327,60€ TTC	Octobre 2018
Remplacement structures centre de loisirs (mur escalade, pans de toit en bois, poignées jeux ressort)	RECRE ACTION 2 avenue, du Gué Langlois 77600 BUSSY SAINT-MARTIN	939,00 € HT 1 126,80€ TTC	Octobre 2018
Fleurs	PEPINIERES CHARENTAISES Route de Beauregard 16310 MONTEMBOEUF	225,00 € HT 247,50€ TTC	Octobre 2018
Achat matériel espace vert (taille haies)	S.A.R.L FREMONT 25, Avenue Maréchal Leclerc 77230 DAMMARTIN-EN-GOELE	454,35 € HT 545,22 € TTC	Octobre 2018
Fourniture et pose de films de contrôle solaire (dortoir, salle de motricité, école maternelle)	ENTREPRISE TS 6 Bis, Avenue de la gare 77230 SAINT-MARD	1 149,20 € HT 1 379,04 € TTC	Octobre 2018
Fourniture et réparations des illuminations 2018/2019	BIR CHENNEVIERES 38, Rue Gay-Lussac 94438 CHENNEVIERES-SUR-MARNE	4 026,90 € HT 4 832,28 € TTC	Octobre 2018
Transport Ecole/Ludothèque Le 08/11/2018 Le 13/12/2018 Le 10/01/2019	KEOLIS 3, Rue Clément Ader BP 10017 77231 DAMMARTIN-EN-GOELE	564 ,00 € HT	Octobre 2018
Transport Ecole/Ludothèque Le 09/11/2018 Le 14/12/2018 Le 11/01/2019	KEOLIS 3, Rue Clément Ader BP 10017 77231 DAMMARTIN-EN-GOELE	375 ,00 € TTC	Octobre 2018
Fourniture Informatique 1PC+Logiciel Microsoft	DARTY PRO 129, Avenue Galliéni 93140 BONDY	456,67 € HT 548,00 € TTC	Octobre 2018
Meubles et documents pédagogiques	WESCO Route de Cholet CS 80184 79141 CERIZAY CEDEX	715,41 € HT 727,82 € TTC	Octobre 2018
fleurs	PEPINIERES CHARENTAISES Route de Beauregard 16310 MONTEMBOEUF	249,00 € HT 273,90 € TTC	Novembre 2018

Fourniture et pose de BAES pour école	STEREP Zac Léonard de Vinci 24/26/28, Avenue Graham BELL 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	4 995,50 € HT 5 994,60 € TTC	Novembre 2018
Extension du réseau ENEDIS	ENEDIS DR ILE-DE-France 3, Place Arthur Chaussy BP 50 77002 MELUN CEDEX	6 048, 75 € HT 7 258,50 € TTC	Novembre 2018
LIVRES pour l'école	CAP EDUCATION 29, PIERRE SEMARD 38600 FONTAINE	517, 57 € HT 550 ,50 € TTC	Novembre 2018
Diagnostic Boulangerie	A DIAG EXPERTISE 56, Avenue de la Gare 77230 SAINT-MARD	125, 00 € HT 150 ,00 € TTC	Novembre 2018
Travaux de gros œuvre, création de salle de motricité	MS BAT 56, Rue de la Bruyère 93420 VILLEPINTE	3 712, 50 € HT 4 455,00 € TTC	Novembre 2018

§§§§§§§§§§§§§§§§

La séance est levée à 19 H 56

Prochaine réunion du conseil municipal : **lundi 17 DECEMBRE 2018 à 19 h.**

Signeront :

Armand JACQUEMIN	
Philippe GOVIGNON	
Michèle PICCOLINI	
Corine VALADE	
Damien LANNETTE-CLAVERIE	
Michèle ANDRIEUX	
Jean-François CHRETIEN	
Hania COUSTENOBLE	

Sylvie FROMENTIN	
Bruno GARNIER	
Emeline GEFFLOT	ABSENTE
Yahia MATAICHE	
Bernard MAZE	
Paul MOREL	ABSENT
Christine MASSAT-RAMIREZ	ABSENTE